



Revenu minimum d'insertion et succession

Par Visiteur

Mon frère touche le RMI depuis deux années. Suite au décès de ma mère et à la vente de son appartement il va recevoir une somme d'environ 35000 euros. Va t-il perdre le RMI? il est prêt me céder sa part d'héritage a-t-il intérêt à le faire?

merci de votre réponse.

Par Visiteur

Chère madame,

Mon frère touche le RMI depuis deux années. Suite au décès de ma mère et à la vente de son appartement il va recevoir une somme d'environ 35000 euros. Va t-il perdre le RMI? il est prêt me céder sa part d'héritage a-t-il intérêt à le faire?

Un héritage est un "revenu exceptionnel" qu'il convient de déclarer sur la feuille trimestrielle de ressources. Vous devez le déclarer mais il n'est pas compté dans les ressources du trimestre de perception.

Le trimestre suivant, la caf va calculer les intérêts sur la base de 0,75% du capital (au prorata du nombre de mois).

C'est cette somme qui sera comptée comme ressources venant en déduction du rSa.

Exemple :

capital(héritage) = 35 000 ?

Intérêts annuels(3%) = $35\,000 / 100 \times 3 = 1050$

Intérêts trimestriels(ressources à prendre en compte) = $1050 / 4 = 262.5$?

ressources mensuelles = $262.5 / 3 = 87.5$? qui seront déduits de votre RSA.

Très cordialement.

Par Visiteur

Juste une précision complémentaire: cette somme de 87,50 euros mensuels sera prélevée pendant une seule année ? celle de perception de cet héritage ou pendant plusieurs années?

merci de votre réponse

Par Visiteur

Chère madame,

juste une précision complémentaire: cette somme de 87,50 euros mensuels sera prélevée pendant une seule année ? celle de perception de cet héritage ou pendant plusieurs années?

merci de votre réponse

Les intérêts sont pris en compte à proportion du capital. Autrement dit, tant que l'héritier conserve dans son patrimoine

cette somme issue de l'héritage, alors la somme continuera à être prélevée.

Très cordialement.